



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

**Solidaires avec Michèle,
Défendons le droit syndical !**

Non, il ne peut y avoir une justice à 2 visages, qui, d'un côté, s'attaque et s'acharne contre les militants syndicaux et, de l'autre, fait preuve de mansuétude face aux agissements délictueux du patronat.

Comment qualifier autrement le fait de voir notre camarade, secrétaire de l'union locale d'Alençon, traînée devant le tribunal correctionnel, aujourd'hui, le 12 décembre 2013 ?

Notre camarade Michèle participait à un rassemblement de soutien à une salariée menacée de licenciement pour faute grave dans une entreprise coutumière de la méthode.

L'UGFF-CGT exprime toute sa solidarité avec notre camarade Michèle. Le droit syndical est un droit légitime des travailleurs pour défendre leur emploi et leurs conditions de travail.

**A Alençon comme à Roanne,
le droit syndical doit être respecté.
Notre camarade Michèle doit être relaxée!**

« Quand on touche à un camarade, c'est toute la CGT qui est concernée »

Montreuil, le 12 décembre 2013